

communiqué

Le 1er août 1994

N° 155

Date

Pour publication

M. OUELLET SIGNE DEUX ACCORDS AVEC HONG KONG

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a signé aujourd'hui à Hong Kong deux accords entre le Canada et Hong Kong: un protocole d'entente sur la coopération culturelle et la prorogation de l'Accord concernant les enquêtes sur le trafic des drogues et la confiscation du produit du trafic des drogues. Le secrétaire à la Culture et aux Loisirs, M. James So, et le secrétaire à la Sécurité, M. Alistair P. Asprey, ont signé au nom de Hong Kong.

«Ces accords sont une nouvelle preuve de l'importance et de la diversité des relations que le Canada entretient avec Hong Kong. Nos liens sociaux et culturels se sont resserrés au fil des années et les accords que nous venons de signer offrent la possibilité d'élargir une coopération qui est déjà importante», a déclaré M. Ouellet.

Aux termes de l'accord de coopération culturelle, les deux gouvernements encourageront les échanges d'artistes, d'athlètes, d'universitaires et d'autres membres des milieux culturels ou sportifs. Ils faciliteront également la coopération dans des domaines comme le cinéma, l'édition et la radiodiffusion.

L'Accord sur le trafic des drogues fut signé pour la première fois le 14 novembre 1990. Il a facilité la coopération entre les autorités du Canada et de Hong Kong dans la lutte contre le trafic des drogues.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (613) 995-1874

